

PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES

PLAN FÉDÉRAL DE PRÉVENTION DU DOPAGE ET DES CONDUITES DOPANTES	1
I- INTRODUCTION : CONTEXTE ET ENJEUX.....	3
II- ÉVALUATION DES RISQUES DE DOPAGE DANS LES PRATIQUES SPORTIVES DE LA FEDERATION	3
III- ANALYSE DE LA SITUATION	4
IV- LE PLAN DE PREVENTION	4
Axe n°1 : Organisation des acteurs du plan de prévention	4
Axe n°2 : Priorité à l'éducation	5
Action n°1 : Définir les public cibles.....	5
Action n°2 : Référencement des éducateurs.....	7
Action n°3 : Formation des éducateurs.....	8
Action n°4 : Coordination des interventions sur le territoire	8
Action n°5 : supervision, suivi et évaluation des actions d'éducation.....	9
Action n°6 : Spécificités DROM-COM.....	10
Axe n°3 : Formation des sportifs, des bénévoles et du personnel encadrant	10
Action n°1 : Formation des escortes Anti Dopage	10
Action n°2 : Ajout d'un module ADEL sur la formation DEJEPS/ entraîneurs fédéraux et autres encadrant des sportifs.....	10
Action n°3 : Formation pour nos sportifs de haut niveau	10
Axe n°4 : Interventions, communication et sensibilisation	10
Action n° 1 : Site internet de la FFC : page dédiée à la prévention du dopage	10
Action n°2 : Sensibilisation des clubs via l'incitation.....	11
Axe n°5 : Suivi des sanctions de l'AFLD	11
Axe 6: Coopération avec l'AFLD en matière de lutte contre le dopage.....	11
Action n°1 : Communiquer au département des contrôles de l'Agence toutes informations relatives à la préparation, à l'organisation et au déroulement des entraînements et manifestations sportives.	11
Action n°2 : Signaler un fait de dopage.....	12
Action n° 3 : Collaborer aux enquêtes	12

I- INTRODUCTION : Contexte et enjeux

Parlez de cyclisme pendant quelques minutes et nul doute que la conversation finira sur la problématique du dopage. L'idée du dopage de masse dans le cyclisme est bien ancrée dans l'imaginaire collectif – et se trouve grassement relayée par les médias.

Le sport cycliste est un des plus contrôlés par les instances anti-dopage. Il convient évidemment de souligner la préoccupation que représente pour la fédération les rares contrôles positifs...

Il y a un enjeu majeur à maintenir une action forte sur la prévention du dopage, ainsi que sur la promotion des valeurs positives du sport.

La Fédération Française de Cyclisme (FFC) s'est engagée au début des années 2000 dans une action exemplaire en matière de surveillance médicale de ses sportifs de haut niveau. Cette action réalisée sur la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) via les bilans biologiques répétés, autrefois à même de détecter les attitudes déraisonnables et de recadrer certains coureurs montre cependant ses limites : le « n'importe quoi » des protocoles aux effets clairement néfastes et criants sur le plan biologique n'existe plus.

Par ailleurs, les autres aspects de la prévention étaient relativement peu développés à la FFC.

Le ministère des sports a présenté le 29 mars 2020 au Comité National Olympique et Sportif (CNOSF), le plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2020-2024 dont l'objectif est d'insuffler une véritable culture de la prévention du dopage en France en mobilisant tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le dopage (e.g., Fédérations, structures...). Ainsi, en répondant aux obligations fédérales énoncées dans le code du sport, la FFC œuvre afin de promouvoir un sport propre à travers son plan de prévention et d'éducation antidopage, déclinaison du plan ministériel.

II- Évaluation des risques de dopage dans les pratiques sportives de la fédération

Longtemps considéré comme une norme tacite avant le scandale Festina, le dopage est aujourd'hui fortement stigmatisé au point que son abord est devenu délicat. Le cyclisme est ainsi un sport marqué par un acharnement médiatique particulièrement virulent depuis le Tour de France 1998, surnommé le « Tour de la honte » en raison des scandales de dopage qui ont entraîné l'exclusion de plusieurs équipes. Depuis, malgré les nombreux exploits sportifs au sein du cyclisme professionnel, ce sont les scandales de dopage occupent régulièrement le devant de la scène, étant donné leur forte médiatisation (Brissonneau et al., 2008). Le dopage représente un enjeu majeur dans le cyclisme, tant sur le plan médiatique que sanitaire (e.g., risques cardio-vasculaires importants, troubles respiratoires ; Audran & Varlet-Marie., 2022).

Les sportifs, toutes disciplines confondues, se voient imposer des charges et volumes de travail toujours plus importants afin de nourrir le spectacle, les profits des médias et des sponsors (Louveau et al., 2018). Le cyclisme fournit un exemple particulièrement probant de l'accroissement des contraintes inhérentes au sport de haut niveau. En effet, aujourd'hui, plusieurs leaders très médiatisés doivent performer de façon spectaculaire sur de grandes étapes plusieurs jours d'affilée, à de nombreuses reprises dans l'année (El Helou, 2011 ; Aubel et al., 2015). Cela induit qu'il doit, tout au long de l'année, envisager un entraînement rigoureux et intensif ainsi qu'une rigueur disciplinaire (e.g., nutrition, sommeil, hygiène de vie...) afin de maintenir ce rythme intensif de performance (Grappe, 2009).

Ainsi, au vu de l'historique et des pressions diverses qu'induit l'entraînement sur les athlètes, le risque de dopage reste important et la fédération a son rôle à jouer avec la mise en place du plan de prévention et d'éducation aussi bien pour les athlètes que pour le personnel encadrant en accord avec les instances officielles (e.g., Agence Mondiale de Lutte Antidopage, Agence Française de Lutte contre le Dopage, ministère des Sports)

III- Analyse de la situation

Un état des lieux a été réalisé, répertoriant l'ensemble des actions de prévention engagées sur le territoire. Un questionnaire Forms a été envoyé à plus de 1000 acteurs fédéraux en 2019 (entraîneurs, directeurs de clubs, présidents de clubs, secrétaires, arbitres, sportifs...). Sur les 875 réponses obtenues, il ressort de l'enquête que la question du dopage est toujours ressentie comme un **problème d'actualité** dans le cyclisme (i.e., « **oui à 7,73/10** »). Les répondants donnent un score de **2,6 sur 5 aux outils fédéraux de prévention** du dopage. La moitié des répondants affirment que la question du dopage est abordée dans leur structure mais **87 % d'entre eux n'ont pas connaissance d'actions déployées** au service de la prévention du dopage dans leur structure ou à tout autre niveau. Enfin, **seulement 7%** des répondants affirment qu'il existe dans leur structure une personne désignée pour organiser la coordination des actions à ce sujet. Ces différents éléments témoignent d'actions et de messages donnés ponctuellement par les acteurs de terrain mais confirment un manque de moyens, de formalisation et d'homogénéité des outils. En ce sens, cette enquête confirme la nécessité d'agir au niveau fédéral pour prévenir du dopage

Au regard de la situation et des obligations fédérales, la Fédération Française de Cyclisme s'inscrit pleinement dans cette prévention au travers de plusieurs axes :

- **Axe 1** : Organisation des acteurs du plan de prévention
- **Axe 2** : Priorité à l'éducation
- **Axe 3** : Formation des sportifs, des bénévoles et des encadrants
- **Axe 4** : Intervention, communication et sensibilisation
- **Axe 5** : Suivi des sanctions de l'AFLD
- **Axe 6** : Coopération avec l'AFLD en matière de lutte contre le dopage

IV- Le plan de prévention

Axe n°1 : Organisation des acteurs du plan de prévention

En réponse à la demande ministérielle, la FFC a créé des groupes de travail afin d'appliquer les directives ministérielles du Plan National de Prévention du Dopage et, ayant pour rôle de développer un Plan Fédéral de Prévention du Dopage et des conduites dopantes au sein de la FFC.

- **Un comité de pilotage du plan**, composé d'un référent élu, Michel Callot (Président), d'un référent médical, Éric Meinadier (médecin fédéral) et d'un référent technique, Emma Vivier (référente antidopage).

Ce groupe de travail échange de manière régulière afin de guider et de piloter le développement du plan de prévention.

- **Une commission consultative**, composée des représentants de chacun des services de la FFC (e.g., service juridique, DAS, DTN...) ainsi que d'un représentant des différentes entités rattachées à la prévention et à la lutte du dopage sur le territoire français (e.g., ministère des Sports, AFLD, AMPD).

La tenue de cette réunion, essentiellement informative, a également offert l'occasion de présenter des propositions pour des actions à entreprendre à l'avenir et de guider la diffusion du plan de prévention.

- **Un comité d'experts-terrain**, composé de représentants d'acteurs de terrain (e.g., président de club, éducateur, coureur).

Ce Comité a pour but de guider et de faire un retour pratique et technique des actions proposées dans le cadre du Plan Fédéral de Prévention du Dopage de la FFC.

Axe n°2 : Priorité à l'éducation

L'enjeu de l'éducation antidopage est double : il s'agit tout d'abord de conscientiser les sportifs aux enjeux de la lutte antidopage, en les informant sur les risques que le dopage fait peser sur leur santé mais également sur la crédibilité du sport et des compétitions. Ensuite, l'éducation antidopage, a pour vocation de fournir aux sportifs les outils nécessaires pour résister aux pressions éventuelles, et de promouvoir une culture sportive basée sur le respect des règles et des principes éthiques. Il est aussi essentiel de donner les bases et les outils pour éviter les contrôles positifs sur du dopage non intentionnel, et les erreurs liées à la mauvaise compréhension ou gestion de la géolocalisation.

Action n°1 : Définir les public cibles

A l'issue de l'état des lieux (cf., III- analyse de la situation) un tableau récapitulatif annuel a été établi. Les conclusions de ce rapport, en accord avec les directives ministérielles, ont permis l'élaboration et la hiérarchisation des différents publics cibles.

Le sportif est au cœur du dispositif. A l'intérieur même de cette catégorie (i.e., « sportifs »), des axes de priorités se dessinent, :

- **Cyclistes de haut niveau** (sportifs amateurs et professionnels)..

Ils représentent une priorité car la pression et les enjeux (e.g., financiers, médiatiques) y sont bien souvent plus importants. Ils sont souvent soumis à une intense pression pour obtenir des performances. Cette pression peut conduire à des comportements dopants, tels que l'utilisation de substances interdites ou des méthodes de dopage. En fournissant une éducation antidopage adéquate, il est possible de sensibiliser les sportifs de haut niveau aux dangers du dopage, aux conséquences pour leur santé et à l'impact négatif sur l'intégrité et l'équité du sport.

. Exposition médiatique et influence : Les sportifs de haut niveau ont souvent une grande visibilité médiatique et une influence considérable sur les autres athlètes, les jeunes sportifs et le grand public. En éduquant ces athlètes sur les valeurs et les principes du sport propre, on peut en faire des modèles positifs et des ambassadeurs efficaces de l'antidopage.

. Contrôles antidopage : Les sportifs de haut niveau sont soumis à des contrôles antidopage réguliers pour vérifier s'ils respectent les règles antidopage. Une éducation antidopage approfondie permet aux sportifs de haut niveau de connaître leurs droits et responsabilités lors des contrôles, de comprendre les procédures de prélèvement d'échantillons et de connaître les conséquences en cas de violation des règles antidopage par exemple.

En résumé, les sportifs de haut niveau représentent un public cible important pour l'éducation antidopage en raison de leur exposition au risque de dopage, de leur influence sur les autres athlètes et le grand public et de leur participation aux contrôles antidopage. En leur fournissant une éducation antidopage complète et adaptée, on renforce la lutte contre le dopage et on favorise un environnement sportif intègre et éthique.

- **Les jeunes**

Ils représentent un public-cible car ils sont l'avenir du sport, ils sont en phase d'apprentissage et de construction identitaire et sociale. Ils sont en cela un public vulnérable.

. Formation des valeurs : Les jeunes sportifs sont en plein processus de formation de leur identité sportive et de leurs valeurs. L'éducation antidopage offre l'opportunité de promouvoir des valeurs telles que l'intégrité, le respect, l'équité et l'esprit sportif. En les aidant à comprendre l'importance de ces valeurs, on encourage des pratiques sportives éthiques et on prépare les jeunes athlètes à devenir des acteurs responsables de leur communauté sportive.

. Prévention des comportements à risque : Les jeunes sportifs peuvent être exposés à des pressions, des influences négatives ou des tentations liées au dopage. L'éducation antidopage leur permet de reconnaître ces facteurs de risque et de développer des stratégies de résistance face aux incitations au dopage. En renforçant leur résilience et leur connaissance des alternatives saines, on réduit les chances qu'ils cèdent à ces comportements à risque.

En résumé, les jeunes sportifs représentent un public cible crucial pour l'éducation antidopage en raison de leur sensibilisation précoce, de leur formation des valeurs et de la prévention des comportements à risque par exemple. En investissant dans leur éducation antidopage, on les aide à développer une compréhension approfondie des enjeux liés au dopage et à devenir des acteurs responsables et éthiques au sein de la communauté sportive.

- **Le personnel encadrant du sportif :**

Le personnel encadrant du sportif, comprenant les entraîneurs, les médecins, les préparateurs physiques et autres membres de l'équipe de soutien, représente un public cible important pour l'éducation antidopage pour les raisons suivantes :

. Influence sur les sportifs : Le personnel encadrant exerce une influence significative sur les sportifs. Leur comportement, leurs conseils et leurs décisions peuvent avoir un impact sur les attitudes et les actions des athlètes en matière de dopage. En recevant une éducation antidopage approfondie, ils sont mieux équipés pour transmettre des messages clairs et cohérents aux sportifs, renforçant ainsi la prévention du dopage et promouvant des pratiques sportives éthiques.

. Détection et signalement : Le personnel encadrant est en première ligne pour détecter les signes potentiels de dopage chez les sportifs. Ils sont souvent les premiers à observer des comportements suspects.

. Connaissance des substances et des méthodes : Le personnel encadrant doit être conscient des substances et des méthodes dopantes, ainsi que de leurs effets sur la performance et la santé des sportifs.

- **DROM-COM** (départements et région d'outre-mer) sont considérés comme un public prioritaire dans ce plan d'éducation pour les raisons suivantes :

. Les DROM-COM abritent une population diversifiée sur le plan culturel, avec des influences diverses (européennes, amérindiennes...). Cette diversité culturelle peut entraîner des différences de compréhension et de perception de l'antidopage.

. Leur situation géographique peut entraîner des difficultés d'accès à l'information et aux ressources en matière d'antidopage. Il est essentiel de s'assurer que les programmes d'éducation antidopage atteignent ces régions éloignées et fournissent des ressources facilement accessibles pour garantir que les athlètes et les acteurs sportifs des DROM-COM aient accès à l'information nécessaire pour lutter contre le dopage.

. Contexte socio-économique : Les DROM-COM peuvent présenter des défis socio-économiques spécifiques, tels que des niveaux de pauvreté plus élevés ou des infrastructures sportives moins développées par rapport au continent. Cela peut influencer les facteurs de risque et les motivations liés au dopage. En fournissant une éducation antidopage ciblée, adaptée aux réalités socio-économiques des DROM-COM, il est possible de sensibiliser davantage à l'importance de la lutte contre le dopage et de proposer des alternatives positives pour promouvoir des pratiques sportives éthiques.

En résumé, les DROM-COM représentent un public cible pour l'éducation antidopage en raison de leur diversité culturelle, de leur proximité géographique, de leur contexte socio-économique spécifique et de leur représentation sportive. En adaptant les programmes d'éducation antidopage à ces réalités, il est possible de sensibiliser et d'engager efficacement les athlètes et les acteurs sportifs des DROM-COM dans la lutte contre le dopage.

Action n°2 : Référencement des éducateurs

Former les éducateurs est au cœur des priorités de ce plan de prévention. Sans éducateurs, pas d'éducation, sans éducation pas de prévention. De ce fait, à travers des actions de communication via les réseaux sociaux et la mobilisation du réseau fédéral, la FFC a recensé une trentaine de personnes toute régions confondues :

- 2 en Auvergne-Rhône-Alpes
- 2 en Bourgogne-Franche-Comté
- 1 en Bretagne
- 4 en Centre Val de Loire
- 1 Grand est.

- 1 Haut-De-France
- 4 en Île-De-France
- 5 en Martinique
- 3 en Normandie
- 5 en Nouvelle Aquitaine
- 5 en Occitanie
- 3 en Pays-De-La-Loire
- 3 en Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- 3 en Guadeloupe

Soit un total de 34 personnes en métropole et 8 personnes en outre-mer.

Action n°3 : Formation des éducateurs

1) Formation AFLD

Afin de mettre en place le plan de prévention sur l'échelle locale, la formation des éducateurs est indispensable. Cette formation est dispensée par l'AFLD et est sur 2 jours consécutifs. En amont de cette formation, l'AFLD réalise une première partie de la formation en visioconférence afin d'avoir une première approche. Également, un module ADEL est requis afin d'acquérir des bases sur l'antidopage. Toutes ces informations sont transmises au participant, par l'AFLD, dès lors que celui-ci s'inscrit sur une formation.

Une fois la formation terminée, les éducateurs devront effectuer un minima de 10 actions en 2 ans.

2) Formation complémentaire FFC

La Fédération propose un module complémentaire à la formation des éducateurs antidopage de l'AFLD. Ce module, pouvant s'effectuer en présentiel ou en distanciel permet de mieux appréhender la/les disciplines sportives, la relation atypique entre cyclisme et dopage, la fédération... Le module permettra également aux éducateurs de découvrir les outils d'éducation mis à disposition par la fédération (e.g., jeux, affiches, cartes...)

Action n°4 : Coordination des interventions sur le territoire

1) Diffusion de l'information

Des newsletters régionales concernant le calendrier des compétitions et des événements seront transmis aux éducateurs antidopage en collaboration avec les comités régionaux et la direction des événements de la FFC. L'objectif sera de permettre à ces éducateurs d'identifier les compétitions pertinentes afin de toucher un large public.

De plus, lors de chaque rentrée scolaire, les éducateurs seront sollicités dans les Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) ainsi que dans d'autres structures associées à la performance sportive (SEF, pôles..) afin d'effectuer une intervention en début d'année/ de saison. Ces interventions seront programmées pour se répéter dans l'année.

Une page internet et un espace éducateur seront créés afin que les éducateurs puissent avoir accès aux outils d'éducation déjà existant et déposer leurs propres outils. Ainsi la transmission de savoirs et d'outils sera favorisée à travers les territoires.

2) Financement des actions

Dans un premier temps, les éducateurs FFC agissent bénévolement. Une ligne budgétaire fédérale est prévue pour tous les frais inhérents aux déplacements des éducateurs, en tablant la première année sur une centaine d'interventions.

3) Collaboration avec les AMPD en fonction des besoins et des spécificités du public

La Fédération entreprend des démarches afin de collaborer avec les Antennes Médicales de Prévention du dopage et des conduites dopantes (AMPD). L'objectif est de collaborer avec les professionnels des AMPD (Médecins, psychologues) afin de les mandater sur des interventions. Nous pourrions être amenés à former des binômes : un éducateur formé par l'AFLD avec un animateur conférencier d'une AMPD

Action n°5 : supervision, suivi et évaluation des actions d'éducation

Le réseau des éducateurs est supervisé par le référent antidopage de la fédération. De même, la nature, le lieu et le public des actions de prévention seront supervisés par le référent. Un minimum de 3 actions par an par éducateur est demandé.

Afin de cadrer les actions d'éducation, il sera demandé aux éducateurs de remplir un formulaire Forms dès lors qu'une intervention sera effectuée.

Mise en place d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs liés aux actions proposées

- Outil quantitatif : Forms

Afin de comptabiliser le nombre et le type d'action d'éducation, les éducateurs devront remplir un Forms après chaque intervention.

Figure 1 : extrait du Forms

- Outil qualitatif : IAT-Dop

Afin d'évaluer l'efficacité et l'impact des interventions nous mettons en place un outil intitulé IAT-Dop (Filleul et al., in press). Cet outil est basé sur les temps de réaction des sportifs pour associer le dopage à des valences (e.g., bien vs. Mal ; négatif vs. Positif). Des relations significatives entre attitudes explicites et implicites à l'égard du dopage ont été rapportées dans la littérature (Brand et al., 2014 ; Chan et al., 2018), et ces dernières permettent de contourner certains biais de désirabilité sociale puisque les réponses sont non-contrôlées (e.g., Blaison et al., 2006).

Cependant, l'outil étant complexe, il conviendra de former les éducateurs souhaitant l'utiliser et l'intégrer progressivement sur le terrain.

Action n°6 : Spécificités DROM-COM

Par leur localisation géographique, la situation des DROM-COM ne permet pas, aux futurs éducateurs, de venir se former en métropole. Cependant, les cyclistes des DROM-COM n'en restent pas moins un public prioritaire et la formation des éducateurs paraît indispensable. La collaboration avec les comités régionaux est indispensable afin qu'ils identifient les personnes intéressées sur leur territoire. En parallèle, afin d'identifier un plus grand nombre de personnes à former, la collaboration avec les "fédérations amies" (e.g., FFtri, FFA) permettrait de recruter un maximum de personnes et ainsi, avoir des éducateurs antidopage formés sur les territoires d'outre-mer.

Axe n°3 : Formation des sportifs, des bénévoles et du personnel encadrant

Action n°1 : Formation des escortes Anti Dopage

La formation est en cours de réflexion avec l'institut national de formation (INF) de la Fédération. Il y aura une partie en distanciel et une en présentiel. La mise en place sera réalisée par Emma Vivier- formée comme escorte par l'AFLD.

Action n°2 : Ajout d'un module ADEL sur la formation DEJEPS/ entraîneurs fédéraux et autres encadrant des sportifs

Le module ADEL (plateforme e-learning de l'Agence Mondiale de lutte contre le dopage) pour « les entraîneurs de haute performance » a été ajouté aux formations des entraîneurs fédéraux validant un brevet fédéral ainsi que sur les DEJEPS. Ce module permet une première sensibilisation et éducation antidopage auprès des entraîneurs fédéraux.

Action n°3 : Formation pour nos sportifs de haut niveau

A la demande du ministère, une formation Sportive et Citoyenneté a été mise en place pour l'ensemble des sportifs listés. Parmi les modules présents dans la formation, un module intitulé « Sport Propre » porte sur la prévention du dopage. Les athlètes doivent attester la validation des modules « Programme d'éducation du sportif de niveau national » ou « Programme d'éducation du sportif de niveau International » de la plateforme ADEL de l'Agence Mondiale Antidopage.

Axe n°4 : Interventions, communication et sensibilisation

Action n° 1 : Site internet de la FFC : page dédiée à la prévention du dopage

Le site est en cours de modification. La Fédération œuvre pour mettre à disposition deux pages consacrées à la prévention du dopage : une destinée au grand public, où ils trouveront les informations nécessaires et une page plus spécifiques sportifs et encadrants. Les pages sont en cours d'élaboration.

Une mise à jour régulière de ces pages sera prévue (i.e., tous les 4 mois) afin de garder la véracités des informations. Une fois les pages publiées, cela fera l'objet d'une communication sur le site internet fédéral, les réseaux sociaux de la fédération et un mailing au club.

Une attention particulière sera portée à la plateforme « Signaler un fait de dopage » sur la page web destinée au grand public et aux athlètes. La Fédération encourage tous les protagonistes de la Fédération à collaborer avec l'AFLD. Cette plateforme fait également l'objet de communication dans les structures de hautes performances et les grand évènements cyclistes (cf *Axe 7 ; action 2*)

Action n°2 : Sensibilisation des clubs via l'incitation

La Fédération est en réflexion sur une potentielle certification des clubs, un label « intégrité » qui pourrait être lié, par exemple, au nombre de licenciés ayant réalisé la formation ADEL pour les sportifs et le personnel encadrant. La réflexion sera menée avec la commission consultative.

Axe n°5 : Suivi des sanctions de l'AFLD

Lorsqu'une sanction est prononcée à l'encontre d'un licencié pour violation des règles antidopage, la Direction Juridique est notifiée de la décision du Collège. Dès lors, la Direction juridique informe le Comité régional dans lequel le licencié concerné est ou était licencié afin d'attirer son attention sur une éventuelle demande de licence ou toute participation à une manifestation fédérale. Des échanges ont lieu entre la région et le siège afin de faire remonter tout non-respect des sanctions.

En parallèle, les services comptables et informatiques sont informés de la décision de l'Agence afin de procéder aux éventuels retraits de points et de prix.

Cette procédure présente toutefois certaines limites en termes d'effectivité des sanctions et la Fédération souhaiterait échanger avec les services de l'Agence afin de délimiter précisément les pouvoirs de la fédération en matière de communication des décisions antidopage.

Axe 6: Coopération avec l'AFLD en matière de lutte contre le dopage

Action n°1 : Communiquer au département des contrôles de l'Agence toutes informations relatives à la préparation, à l'organisation et au déroulement des entraînements et manifestations sportives.

Cette communication est réalisée par la DTN et la Direction des Évènements et Règlementation Sportive (DERS)

Action n°2 : Signaler un fait de dopage

La Fédération œuvre dans le sens de la collaboration avec l'AFLD. De ce fait, elle communique, par diverses stratégies sur la plateforme « Signaler un fait de dopage » de l'AFLD. Des affiches avec un QR Code renvoyant directement à la plateforme seront installées dans les structures de performance (SEF, pôles..), sur des compétitions/ événements cyclistes et au sein même des clubs sportifs.

De plus, la plateforme sera visible sur les 2 pages web du site internet de la Fédération : la page destinée au grand public et celle destinée aux athlètes.

Action n° 3 : Collaborer aux enquêtes

Aucun frein n'est mis pour collaborer aux enquêtes de l'AFLD, dans la limite de la déontologie dans le cadre du service médical.